

**République française**

**Allocution de Monsieur Alain JOYANDET**

**Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères et européennes  
chargé de la Coopération et de la Francophonie**

**A l'occasion de la XXXV<sup>e</sup> session**

**de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie**

**Séance plénière Palais Bourbon – 5 juillet 2009**

Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie, Cher Abdou Diouf,

Monsieur le Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, Cher Guy Nzouba Ndama,

Monsieur le Secrétaire général parlementaire, cher Jacques Legendre,

Mesdames et Messieurs les Présidents d'Assemblée parlementaire, cher Bernard Accoyer

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, chère Henriette Martinez

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs, chers amis francophones,

Après la précédente session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie tenue dans la ville de Québec à l'occasion du 400<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, c'est de nouveau un grand honneur et une grande joie pour moi de m'exprimer aujourd'hui devant vous, à Paris –

Paris qui n'avait pas accueilli de session depuis 15 ans.

Parlement des Parlements francophones, votre Assemblée est une institution essentielle au renforcement de la Francophonie politique car elle est à la fois « *vigie de la démocratie* » et gardienne des libertés.

Le parlementaire que je fus, sénateur puis député, est particulièrement attaché à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et à la place qu'elle occupe au cœur des institutions de la Francophonie multilatérale.

Comme vous le savez, « *la Francophonie est et restera une priorité de la diplomatie française* ». C'est à ce titre que la révision constitutionnelle de juillet 2008 a consacré l'entrée de la Francophonie dans la Constitution française, comme je m'y engageais devant vous voici un an.

Elle figure désormais à l'article 87 ainsi rédigé : « **La République participe au développement de la solidarité et de la coopération entre les États et les peuples ayant le français en partage** ».

Cette modification de notre loi fondamentale renforce l'engagement de la France en faveur de la francophonie en général et de la Francophonie multilatérale en particulier.

Mon pays a été très satisfait des engagements pris lors du Sommet de Québec, en octobre dernier, par les chefs d'Etat et de gouvernement francophones.

Il s'agit non seulement de lutter pour le renforcement de l'usage du français dans le monde et dans la vie internationale mais également de contribuer à la Francophonie politique dans 3 secteurs particuliers :

- Renforcer la présence francophone – et la formation des personnels francophones
  - dans les opérations de maintien de la paix en partenariat avec les Nations unies ;
- prévenir les crises dans l'espace francophone ;
- lutter contre la crise alimentaire et le réchauffement climatique.

Le Sommet a également démontré la capacité de réaction des francophones à des défis imprévus, comme la crise financière.

En effet, c'est notre engagement immédiat qui est à l'origine des Sommets de Washington, de Londres, et du processus de réforme de la gouvernance mondiale.

C'est donc une année au bilan riche.

Je me bornerai à un dernier rappel : la France a exercé au second semestre 2008 la présidence du Conseil de l'Union européenne et, comme le Président de la République s'y était engagé, elle l'a fait dans le respect de notre langue et du vade-mecum sur l'emploi du français adopté en 2006 lors du Sommet de Bucarest. Les leçons retirées de cette présidence, face aux défis du multilinguisme – et, nommons-le, de la tentation du monolinguisme de fait –, ont inspiré une réflexion active de l'OIF sur la promotion du français au sein des institutions européennes.

Je souhaitais vous faire dépositaires d'un message, et même d'un appel, concernant l'Union européenne. Je sais que votre Secrétaire général, inlassable combattant de cette cause, la partagera. Jusqu'à présent, la création d'une section francophone active et pérenne au Parlement européen n'a jamais été possible, pour diverses raisons techniques en dépit d'initiatives personnelles auxquelles je rends hommage.

Au nom de la France, et de la Francophonie européenne dont la capitale vous accueille, je lance un appel aux nombreux parlements ici représentés dont les Etats ont participé au renouvellement du Parlement européen :

Ne laissons pas passer une autre législature : saisissons d'emblée nos parlementaires à Bruxelles pour établir cette section et combler ce vide.

La France mobilisera ses élus, je compte sur l'engagement de l'APF pour que cette mobilisation soit large et prompte, d'autant plus que la vigilance et l'action pour le français à Bruxelles sont stratégiques également pour l'emploi du français par l'UE dans ses relations avec les ACP francophones, notamment ses premiers partenaires à la coopération qui sont les pays africains.

Je voudrais par ailleurs souligner la qualité des travaux menés par votre assemblée, notamment lors de la préparation du Sommet de Québec.

Je pense également à votre forte implication dans l'application du processus de Bamako et de Saint-Boniface, qui devrait être prochainement complété et encore renforcé par *Bamako + 10*.

Ce sera l'occasion unique de confirmer la volonté politique de tous les Etats et gouvernements participant à la Francophonie, dans la logique des engagements pris au Sommet de Québec.

La France se réjouit que la Francophonie, notamment par la voix de son Secrétaire général, le président Abdou Diouf, s'engage sur les sujets multilatéraux les plus essentiels. Je pense notamment au soutien francophone apporté au fonctionnement de la Cour pénale internationale.

En Afrique notamment, il va de soi que la justice pénale internationale est dans l'intérêt des populations. La lutte contre l'impunité des responsables de crime de masse se fera, à plus ou moins long terme, au bénéfice des populations, notamment africaines.

Cette action politique résolue, dans laquelle l'APF tient une place reconnue en raison de sa vigilance sur nos valeurs, confirme, comme l'a déclaré le Président de la République à Québec, le message irremplaçable que la Francophonie délivre dans notre monde globalisé.

J'aimerais conclure en évoquant diverses actions de la politique francophone française. Tout d'abord la Maison de la Francophonie - engagement prioritaire de la France que j'évoquais l'année passée - qui est en voie d'aboutissement.

En présence du Président de la République, Nicolas Sarkozy et du Premier Ministre François Fillon, j'ai signé avec le président Abdou Diouf à Québec le 18 octobre 2008, une Convention liant l'OIF et l'État français relative à la mise à disposition de ces locaux.

J'ai veillé à ce qu'elle prévoit, dans un cadre juridique sécurisé et transparent, une durée de mise à disposition de cinquante ans, renouvelable par accord explicite, ainsi que l'aménagement et l'équipement complet des locaux.

L'ensemble immobilier retenu est situé avenue Bosquet, dans un quartier prestigieux de Paris. L'année 2009 est consacrée à la réalisation des aménagements intérieurs de l'immeuble et à sa

préparation en vue d'accueillir les personnels de l'OIF et des bureaux de liaison pour ses opérateurs et votre secrétariat général, soit environ 350 personnes sur 8000 m<sup>2</sup>.

La procédure parlementaire de ratification devrait aboutir d'ici la fin juillet. L'inauguration est prévue à la date symbolique du 20 mars 2010. Cette Maison est une illustration éloquente de l'engagement de la France au service de la Francophonie.

Par ailleurs, je travaille à d'autres actions parmi lesquelles la création d'un portail Numérique francophone et la mise en place du visa francophone. Je sais que sur ces sujets aussi votre assemblée pourra apporter son inestimable concours.

Je vous souhaite de fructueux travaux et vous remercie, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, chers amis francophones, de votre aimable attention.